



Compte-rendu CONSEIL REGIONAL 21 mai 2022

Clubs présents ou représentés : ALBI – FOIX – MIRANDE – RAMONVILLE – RODEZ – SAINT-GAUDENS – SAINT-GIRONS – SAINT-ORENS – VILLEFRANCHE – MURET – PORTET – VERDUN/GARONNE – L'UNION – LAVAU – MONTREJEAU – BLAGNAC – GRENADE – CASTELNAUDARY – BALMA – REVEL – AUZEVILLE – PLAISANCE – BRIDGE ACADEMIE – CARCASSONNE – ONET LE CHATEAU – COLOMIERS ACCUEIL -- CAPITOULS TOULOUSE.

Membres Catégoriels : Claude BACHA – Catherine TAPIE

Membres du Bureau exécutif : Bernard DAUVERGNE, Mary-Pierre BAIXAS, Chantal BOISSON, Roland CAMPISTRON, Bernard COUSTEAU, Georges DELRIEU, Patrice PAULY.

Excusés : Corinne FAIVRE, Nicole RISO, Alain DEGA

☆☆☆

☆

La séance est ouverte à 10h30 par Bernard DAUVERGNE, président du Comité.

Le quorum étant atteint (27 clubs présents ou représentés sur les 50 du comité), le Conseil a pu se tenir et décider valablement.

Adoption du précédent compte-rendu à l'unanimité.

☆☆☆

☆

Bridge scolaire :

Chantal BOISSON a présenté le bilan du bridge scolaire. En sortie de la période COVID, seuls 30 jeunes sont actuellement concernés par l'enseignement et 4 initiateurs sont mis à contribution.

Ce faible nombre d'élèves résulte essentiellement d'une grande réticence des établissements à reprendre l'enseignement mais également d'une relative lassitude des initiateurs à reprendre cet engagement prenant.

En outre, avec 30 années de recul, il apparaît que cet enseignement ne produit pas les effets escomptés car seuls 0,3% des élèves ayant bénéficié de cet enseignement jouent en tant qu'adultes et tous sont fils de joueurs ou joueuses émérites.

En conséquence, compte tenu des efforts nécessaires pour contenir les charges du comité, il est décidé de ne pas organiser la fête qui se déroulait d'habitude à la maison du bridge, et donc de ne pas qualifier de jeunes pour la finale à Paris.

Cette décision pourra éventuellement être rediscutée si la FFB accepte de prendre à sa charge les frais inhérents à ces organisations. A cet égard, le club de Rodez, ayant été sollicité dans cette optique, bénéficiera d'un soutien logistique pour répondre favorablement.

En réponse à une question, Bernard DAUVERGNE déclare que le soutien à Bridgemaths continuera.

☆☆☆
☆

Organisation des stages moniteurs :

2 stages sont organisés annuellement sous réserve d'un nombre de participants suffisants. Le prochain stage est prévu les 10, 11 et 12 octobre et devrait permettre aux clubs qui décideraient de mettre en place ou renforcer leurs écoles de bridge d'être prêts pour la rentrée.

Compétitions :

En l'absence d'Alain DEGA Bernard DAUVERGNE a présenté les statistiques pour l'année en cours qui font état d'une baisse de l'ordre de 30% (37 à l'échelle nationale) et font apparaître 2 chiffres surprenants :

- Les joueurs Promotion sont ceux qui sont les plus assidus,
- Les joueurs Excellence sont ceux qui ont été les moins présents.

Par ailleurs, les modifications portant sur l'organisation des compétitions Promotion pour l'année 2022-2023 ont été présentées. Pour rappel, 5 challenges (3 par paire et 2 par équipe) seront organisées et aucune restriction autre que celles liées à l'indice (actuellement, seuls les joueurs d'un indice maximal de 40 – 3Pr peuvent participer). Donc, les compétitions Mixte et Open, Senior, Mixte et Open sont toutes remplacées par ces challenges. Les joueurs (de 4ème série trèfle à 2ème Série trèfle) concernés par ces compétitions seront contactés individuellement pour leur donner le règlement définitif édité par la FFB.

Si la participation par équipe ne requiert qu'une inscription, celle par paire passe par une phase de qualification qui se déroulera au sein des clubs lors des tournois de régularité. Un pourcentage minimal de 48% lors d'un tournoi suffira pour participer à la finale du challenge de Comité qui se déroulera à la maison du bridge. A l'issue de cette Finale de comité, une Finale Nationale en simultanée sera disputée à la Maison du Bridge.

Enfin, Bernard DAUVERGNE a souligné le fait que le 1er tour de l'Interclub D1 a été avancé au mois de novembre pour des raisons matérielles (organisation de l'arbitrage, limitation des transferts de licences).

S'agissant de l'Interclub D1, la décision de la FFB de n'attribuer aucune dérogation pour repêcher les équipes qui se sont désinscrites pour des raisons liées au COVID a été rappelée. Toutefois, il reste possible, pour le comité d'organiser une compétition regroupant 22 équipes au lieu des 20 habituelles.

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité des membres de porter à 22 pour l'année 2022-2023 le nombre maximal d'équipes participant à l'Interclub D1. Outre les équipes qualifiées, les clubs désirant inscrire une équipe devront le proposer au comité qui statuera.

A une question portant sur l'organisation de la coupe des clubs, le comité a répondu qu'il attendait les informations de la part de la FFB pour arrêter les modalités d'organisation de la finale en simultané.

En marge de la présentation de ces chiffres, une discussion s'est engagée sur les raisons de la désaffection des joueurs Excellence.

Plusieurs raisons ont été avancées :

- Peu, voire pas, de participation aux tournois de régularité dans les clubs,
- Peu de compétitions intéressantes (offrant des PP).

S'agissant de ce dernier point, la future organisation de l'entraînement régional organisé par le comité vise à redistribuer les PE et les PP d'ordinaire attribués lors des festivals du challenge.

Lors de la future saison, seuls 3 clubs ont déclaré organiser les tournois du challenge (Foix, Rodez et Albi) et l'octroi du reste des PE et PP se posera à nouveau. Ce sera l'occasion pour le Comité d'organiser 2 ou 3 tournois au sein de la Maison du Bridge.

Les idées consistant à organiser un challenge comité en simultané dans les clubs ou, à l'instar du challenge 4.2.2 organisé dans le comité de l'Adour, un challenge mêlant tournoi par équipe et par paire. Mais quelle que soit la solution adoptée, le comité réaffirme, au-delà de la solution proposée cette année et qui se veut exceptionnelle, sa volonté de s'appuyer sur des activités organisées par et dans les clubs.

Paiement des cotisations et licences :

L'année qui se termine s'est singularisée par une demande de transfert de plus de 200 licences. La gestion qui en découle est particulièrement lourde du fait de l'inadaptation du système de gestion de la FFB.

Au-delà du décalage du premier tour de l'Interclub D1 qui devrait en limiter le nombre, le comité propose de modifier le mode de facturation afin de s'affranchir de cette lourdeur administrative et propose le dispositif suivant :

- Au 31 octobre, appel de fonds à hauteur de 60% du nombre de licences de l'année écoulée,
- Au 31 janvier, appel de fonds à hauteur de 30% du nombre de licences de l'année écoulée,
- Au 15 mai, solde des comptes.

Cette solution permet de limiter le nombre de transferts de fonds entre clubs et comité d'une part et de ne pas se soucier des implications liées aux transferts de licences car ces derniers apparaîtront uniquement lors du solde des comptes qui se fondera sur le nombre final de licenciés (les nombre intermédiaires liés aux transferts ne sont plus pris en compte).

Mise en garde : la mise en œuvre de cette solution est incompatible avec la solution proposée par la FFB du paiement via le compte FFB.

S'agissant de cette dernière, le comité n'a pas été en mesure de répondre à la question portant sur la rapidité du reversement aux clubs les cotisations payées par les adhérents.

Le comité se rapprochera de chaque club pour savoir quels sont ceux qui adhéreront à ce système.

Développement - communication :

3 axes de développement sont présentés par Mary-Pierre BAIXAS et visent à récupérer de nouveaux bridgeurs, à retrouver ceux qui se sont éloignés du bridge avec les confinements et enfin à conserver ceux qui continuent à jouer.

Afin de rendre le travail de communication plus efficace, une lettre a été rédigée et est tenue à la disposition des clubs afin de pouvoir recueillir auprès des mairies les listes électorales. Pour obtenir ces listes, il faut que la personne qui en fait la demande soit elle-même inscrite sur cette liste. Bien entendu, il est possible de s'appuyer sur les différents adhérents du club pour prospecter auprès de plusieurs municipalités.

L'exploitation de ces listes doit permettre de rentrer en contact avec les personnes susceptibles de prochainement disposer du temps pour jouer au bridge.

Le retour des bridgeurs qui se sont éloignés des clubs depuis le confinement ne peut passer que par une action des clubs qui doivent s'évertuer à reprendre contact, à prendre des nouvelles et à tisser à nouveau des liens qui se sont distendus avec l'éloignement.

Enfin, pour maintenir l'assiduité des joueurs qui jouent toujours, les clubs doivent miser autant que possible sur la convivialité en développant au besoin les occasions festives.

En marge de ces actions, des contacts ont été initiés avec la FFB afin qu'ils nous fournissent des documents officiels qui pourront nous aider à appuyer nos démarches auprès des municipalités.

En outre, les documents développés dans le cadre de la campagne de recrutement sont en attente et seront diffusés dès réception.

Enfin, il convient également de féliciter les clubs qui, au travers de leurs écoles de bridge, œuvrent pour son développement et accueillent de nouveaux joueurs.

☆☆☆
☆

Bilan comptable :

L'année dernière avait été excellente d'un point de vue comptable du fait du montant des subventions et des indemnités chômage.

Le bilan de l'année 2021-2022 a été comparée à la dernière année non impactée par le COVID (2018-2019) et fait apparaître une baisse de l'activité des compétitions à hauteur de 30% (- 20 % pour les licences). La trésorerie projetée à la clôture du bilan (au 31 août) s'élèvera à 120k€ en y incluant les 90k€ empruntés au titre du PGE.

Compte tenu des prévisions de remboursements des emprunts bancaires liés à la maison du bridge et au PGE sur les années à venir et en prenant en compte les augmentatifs tarifaires prévues par la FFB, le résultat des années à venir devrait être très nettement négatif si les tarifs ne sont pas augmentés au niveau du comité.

Il est donc proposé que, au-delà de l'augmentation de 3€ de la licence décidée par la FFB, les tarifs suivants soient adoptés :

Saison 2022 / 2023 :

- Licence : augmentation de 5€ (part FFB = 3€ - part comité = 2€)
- Points d'experts : augmentation de 0,08€/paire (tarif FFB passe de 1.62 à 1.70€ pour l'année 2022/2023)

Saison 2023 / 2024 :

- Licence : augmentation de 2 € (pour rappel la FFB augmentera la licence de 2.50 €)
- Points d'expert : augmentation de 10 cts (la FFB augmentant de 18 cts la participation par paire)

Les propositions d'augmentations sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses :

1. La possibilité de décerner la médaille du comité à une mairie (personne morale) existe-t-elle ?

Cette possibilité n'existe pas. Pour autant, si un club souhaite que les soutiens apportés par une municipalité soient reconnus, il est possible de décerner la médaille au maire en soulignant son engagement au développement du bridge, que ce soit au travers de la mise à disposition d'une salle, des efforts de communications, ou autres.

2. Est-il possible d'envisager que, lors des compétitions par équipe, les données soient dupliquées ?

Cette question a déjà été traitée lors de la précédente assemblée générale et les raisons avancées pour ne pas y procéder ont été rappelées.

Pour autant, devant l'insistance de certains membres, deux actions vont être entreprises :

- Discussions entre Patrice PAULY, secrétaire général et Guy FORMENT afin d'étudier une méthode susceptible de générer ces données sans surcoûts.

- Réalisation d'un sondage auprès des joueurs participant aux compétitions par équipe pour évaluer l'intérêt de la mesure et le confronter à un éventuel surcoût des compétitions.

3. Est-il envisageable de nommer les salles de bridge en hommage à certains bridgeurs s'étant investi au niveau du comité ?

L'idée sera étudiée et sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard DAUVERGNE lève la séance à 13h25.

Bernard DAUVERGNE
Président du Comité



Patrice PAULY
Secrétaire Général

